

N° de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

Procès-verbal d'une session du conseil de La Municipalité de Saint-Pierre de- l'Île- D'Orléans, séance extraordinaire du 21 août 2017, tenue à l'édifice municipal au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre de-l'Île-D'Orléans, à 17h30, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents:

M. Claude Rousseau → Conseiller Mme Caroline Turgeon → Conseillère Mme Nathalie Vézina → Conseiller M. Alain Dion → Conseiller M. François Pichette-→ Conseiller

et tous formant quorum.

Absente: Mme Huguette Giroux Conseillère

Le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Gérard Cossette agit comme secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17hres30 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents et souhaite la bienvenue à tous pour cette assemblée extraordinaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée.
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 3. Adoption de la rémunération salariale du personnel électoral
- 4. Embauche du directeur général-adjoint/secrétaire-trésorier
- Demande de St-Jean pour le partage des frais incendie

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

Levée de la séance. 6.

Sur proposition de la conseillère Mme Nathalie Vézina et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE.

3. PROPOSITION DE LA RÉMUNÉRATION SALARIALE DU PERSONNEL ÉLECTORAL EN FONCTION DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES PROVINCIALES

Sur proposition du conseiller M. François Pichette et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de maintenir la rémunération prévue selon la loi sur les élections et référendums municipaux.

ADOPTÉE.

2095-2017

2096-2017



N° de résolution ou annotation

2097-2017

2098-2017

2099-2017

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

4. EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL-ADJOINT

Embauche d'un cadre : directeur général-adjoint suivant la publication du mois de juin 2017

Considérant que le directeur général/secrétaire-trésorier actuel, M. Gérard Cossette, informe de son intention de prendre sa retraite le 31 août 2018;

Considérant l'objectif de préparer la relève du Directeur général/secrétaire-trésorier actuel ;

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par le conseiller M. François Pichette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher M. Nicolas Dubuc St-Gelais à titre de Directeur général- adjoint en date du 12 septembre 2017 et de mandater le maire M. Sylvain Bergeron, à signer un nouveau contrat de travail tel que déjà soumis au conseil le 1^{er} août et ajourner le 29 août 2016 avec M. Nicolas Dubuc St-Gelais.

ADOPTÉE.

5. Demande de St-Jean pour le partage des frais incendie

Sur proposition du conseiller M. Claude Rousseau et appuyé par le conseiller M. Alain Dion, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de de la Municipalité de St-Jean de ne pas réintégrer l'entente de partage des frais avec les autres municipalités de l'île d'Orléans et d'accepter l'offre décrite dans la résolution de St-Jean.

ADOPTÉE.

Période de question du Public

5. LEVÉE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé;

En conséquence :

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de levée la séance à 18h00.

ADOPTÉE

Je, Sylvain Bergeron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

M. Sylvain Bergeron, maire

M. Gérard Cossette

Directeur général/secrétaire- trésorier

Deith